



République Française

Département du Bas-Rhin

## COMPTE RENDU

**19 HEURES 00 A SUNDHOUSE**

Date de convocation : 22 juin 2015

Délégués en fonction : 30 Présents : 26 Absents et excusés : 1 Procurations : 3

Artolsheim  
Bindernheim  
Boesenbiesen  
Bootzheim  
Elsenheim  
Heidolsheim  
Hessenheim  
Hilsenheim  
Mackenheim  
Marckolsheim  
Ohnenheim  
Richtolsheim  
Saasenheim  
Schoenau  
Schwobsheim  
Sundhouse  
Wittisheim

### Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, M. Jean-Claude MULLER, Monsieur Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

### Absents excusés:

Mme Audrey HUCK, Mme Chrystelle ERARD (Procuration à Gilles WEBER), Mme Marie FREY (Procuration à Jean-Claude MULLER), Mme Patricia CUCUAT (Procuration à Catherine GREIGERT), M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Antoine HERTH (Député), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services).

### Assistaient en outre :

M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Départemental), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Mme Céline SPITZ (Agent de Développement), M. Yvain D'INCA (Directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale), Thierry WALTER (Directeur Adjoint de l'Ecole de Musique Intercommunale).

# ORDRE DU JOUR

---

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 30 JUIN 2015

19 HEURES 00 A SUNDHOUSE

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

---

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2015
3. Décisions du Président et du Bureau

## B. ADMINISTRATION GENERALE

---

1. Périmètre communautaire – Adhésion de la Commune de Grussenheim à la Communauté de Communes
2. Compétences Eau et Assainissement – Demande de fusion des périmètres existants par le SDEA d'Alsace Moselle
3. Statuts – Motion sur la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
4. Mutualisation des Moyens
  - a. Constitution d'un Groupement de Commandes pour la fourniture, le fonctionnement et la maintenance de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)
  - b. Constitution d'un Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité et de services associés
5. Personnel
  - a. Piscine Aquaried - Convention fixant la réglementation des cours privés de natation
  - b. Rapport annuel sur l'obligation d'emplois des travailleurs handicapés

## C. FINANCES

---

1. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2015 – Modalités de répartition
2. Décisions budgétaires modificatives n°1 et n°2
  - a. Budgets annexes Médiathèques, Gendarmerie et Piscine – Décision budgétaire modificative n°1
  - b. Budget Principal – Décision budgétaire modificative n°2
3. Aide aux sinistrés du séisme du Népal

## D. VOIRIE ET RESEAUX

---

1. Aménagement des rues des Noyers et de la Digue à Schoenau – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune

## **E. BATIMENTS INTERCOMMUNAUX**

---

1. **Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) – Programme pluriannuel des travaux d'Accessibilité du cadre bâti**
2. **Gendarmerie Intercommunale – Bilan financier 2014**

## **F. ANIMATION SOCIOCULTURELLE**

---

1. **Ecole de Musique Intercommunale**
  - a. Bilan de la manifestation « Ried Musical »
  - b. Projet d'établissement et règlement intérieur

## **G. SERVICES A LA PERSONNE**

---

1. **Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des ALSH – Choix du délégataire**
2. **Structures d'accueils périscolaires et ALSH – Fixation des redevances d'occupation du domaine public communautaire**
3. **Multi Accueil de Marckolsheim – Approbation du règlement intérieur**

## **H. PROMOTION DU TERRITOIRE**

---

1. **Espace Tourisme Alsace Centrale de l'aire de services du Haut Koenigsbourg – Prolongation des conventions de gestion et de mise à disposition des locaux**

## **I. ENVIRONNEMENT**

---

1. **Espace Info Energie – Renouvellement de la Convention partenariale de financement**
2. **Projet de restauration de l'Altwasser – Validation de l'Avant-Projet (AVP)**

## **J. VŒUX ET COMMUNICATIONS**

---

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

---

Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur, il est précisé que la séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 22 juin 2015 ;
- Affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation ;
- Publication sur le site internet de la Communauté de Communes ;
- Publication par voie de presse dans les quotidiens locaux, Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace.

**Le Président** ouvre la séance à 19 heures et salue l'Assemblée, les services de la Communauté de Communes et les représentants de la presse présents. Il donne communication des membres excusés et propose de passer à l'ordre du jour.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

**Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,**

**Vu** l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 10 du règlement intérieur adopté le 30 septembre 2014,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Monsieur Gilles WEBER.

\*  
\*\*

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2015

**Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015.

**Adopté par 28 voix pour, 1 abstention (Madame Josiane GERBER).**

\*  
\*\*

### 3. Décisions du Président et du Bureau

**Le Président** rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

\*\*\*\*\*

## B. ADMINISTRATION GENERALE

---

### 1. Périmètre communautaire – Adhésion de la Commune de Grussenheim à la Communauté de Communes

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **se prononce** en faveur de la demande d'adhésion de la commune de Grussenheim à la Communauté de Communes ;
- **charge** le Président d'organiser la consultation prévue, selon les dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, des communes

membres de la Communauté de Communes appelées à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine sur ce projet d'adhésion ;

- **charge** le Président de notifier la décision prise aux représentants de l'Etat des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- **demande** au Président d'informer Monsieur le Maire de la commune de Grussenheim et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun de la décision prise.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

## **2. Compétences Eau et Assainissement – Demande de fusion des périmètres existants par le SDEA d'Alsace Moselle**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **propose** à l'Assemblée Générale du SDEA, en application de l'Article 9 des Statuts Modifiés du SDEA, de fusionner d'une part, les quatre commissions locales eau potable en une seule commission locale et d'autre part, les deux commissions locales assainissement en une seule commission locale.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

## **3. Statuts – Motion sur la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **désapprouve** le transfert de compétence en matière de document d'urbanisme à la Communauté de Communes afin de prescrire la réalisation d'un PLUi avant le 31 décembre 2015.

**Adopté par 23 voix pour, 1 contre (Norbert LOMBARD), 5 abstentions (Jean-Louis SIEGRIST, Josiane GERBER, Denise KEMPF, Georges BLANCKAERT, Clotilde LOOS).**

\*  
\*\*

## **4. Mutualisation des Moyens**

- a. Constitution d'un Groupement de Commandes pour la fourniture, le fonctionnement et la maintenance de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au groupement de commandes pour la fourniture, le fonctionnement et la maintenance de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) ;
- ◆ **approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes;
- ◆ **autorise** la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim à exercer la mission de coordonnateur du groupement ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de groupement.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

- b. Constitution d'un Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés, tarifs "JAUNE" et "BLEU" ;
- ◆ **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- ◆ **autorise** la Communauté de Communes à exercer la fonction de coordonnateur du groupement de commandes ;
- ◆ **autorise** le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité. (Madame Catherine GREIGERT ne prend pas part au vote).**

\*

\*\*

**1. Personnel**

- a. Piscine Aquaried - Convention fixant la réglementation des cours privés de natation

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de convention réglementant les modalités d'exercice des leçons privées de natation à la Piscine Aquaried de Marckolsheim ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*

\*\*

- b. Rapport annuel sur l'obligation d'emplois des travailleurs handicapés

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** du rapport annuel 2014 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

\*\*\*\*\*

**C. FINANCES**

---

**1. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2015 – Modalités de répartition**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **arrête** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres selon la méthode de droit commun (identique au dispositif arrêté en 2014) ;

- ◆ **prend acte** que pour l'année 2015 la contribution de la Communauté de Communes et des communes est fixée comme suit :

Collectivité	Contribution en €	%
<b>CCRM</b>	225 992	45,64
<b>ARTOLSHEIM</b>	11 088	2,24
<b>BINDERNHEIM</b>	9 219	1,86
<b>BOESENBIESEN</b>	2 711	0,55
<b>BOOTZHEIM</b>	5 619	1,13
<b>ELSENHEIM</b>	8 117	1,64
<b>HEIDOLSHEIM</b>	3 877	0,79
<b>HESSENHEIM</b>	5 406	1,09
<b>HILSENHEIM</b>	23 432	4,73
<b>MACKENHEIM</b>	11 247	2,27
<b>MARCKOLSHEIM</b>	117 030	23,63
<b>OHNENHEIM</b>	8 704	1,76
<b>RICHTOLSHEIM</b>	3 978	0,80
<b>SAASENHEIM</b>	5 397	1,09
<b>SCHOENAU</b>	14 700	2,97
<b>SCHWOBSHEIM</b>	2 503	0,51
<b>SUNDHOUSE</b>	17 064	3,45
<b>WITTISHEIM</b>	19 119	3,86
<b>TOTAL</b>	<b>495 203</b>	<b>100,00</b>

- ◆ **charge** le Président de notifier cette répartition au représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*\*

## 2. Décisions budgétaires modificatives

- Budgets Annexes Médiathèques, Gendarmerie et Piscine – Décision budgétaire modificative n°1

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

MEDIATHEQUE

- ❖ **Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	011	Charges à caractère général	6236	Catalogues et imprimés	- 2 300	Régularisation imputations
321	011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	+ 2 300	
<b>TOTAL =</b>					<b>+ 0</b>	

❖ **Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	20	Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	+ 3 840	Installation logiciel gérant les connexions d'accès à internet pour le public sur postes mis à disposition
321	21	Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- 3 200	
321	21	Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	- 640	
<b>TOTAL =</b>					<b>0</b>	

GENDARMERIE

❖ **Section d'investissement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
114	16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts	- 20 000	Compte tenu démarrage prêt CCM en septembre ou plus tard
114	23	Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 20 000	Rémunération SERS
114	23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	+ 60 500	Régularisation imputation
<b>TOTAL =</b>					<b>60 500</b>	

❖ **Recettes :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
114	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	+ 60 500	Régularisation imputation
<b>TOTAL =</b>					<b>60 500</b>	

PISCINE

❖ **Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	011	Charges à caractère général	6251	Frais de déplacement	- 117	
321	65	Charges de gestion courante	6574	Subvention. de fonctionnement à des organismes privés	+ 117	Groupement d'Action Sociale
<b>TOTAL =</b>					<b>+ 0</b>	

Adopté à l'unanimité.

\*

\*\*

b. Budget Principal – Décision budgétaire modificative n°2

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
020	011	Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de services	- 4 230	Régularisation imputation maintenance informatique
020	011	Charges à caractère général	6156	Maintenance	+ 4 230	Régularisation imputation maintenance informatique
643	011	Charges à caractère général	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	+ 77 400	Redevance d'occupation du domaine public : Périscolaire Heidolsheim (3 années *25 800)
523	65	Charges de gestion courante	6574	Subvention. de fonctionnement à des organismes privés	+ 2 000	Aides aux sinistrés du séisme du Népal
643	67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 25 800	Régularisation imputation
01	014	Atténuations de produits	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	+110 976	Reversement 99%TCFE
01			022	Dépenses imprévues	-2 000	
<b>TOTAL =</b>					<b>214 176</b>	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
643	70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	70388	Autres redevances et recettes diverses	+ 77 400	Facturation redevance d'occupation du domaine public Périscolaire Heidolsheim à l'AGF (3 années*25 800)
01	73	Impôts et taxes	7318	Autres impôts locaux	+ 24 679	Rôle supplémentaire CFE
01	73	Impôts et taxes	7351	Taxe sur l'électricité	+ 112 097	TCFE
<b>TOTAL =</b>					<b>214 176</b>	

**Adopté à l'unanimité**

\*  
\*\*

### 3. Aide aux sinistrés du séisme du Népal

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Croix Rouge Française pour les sinistrés du séisme du Népal ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits correspondants au Chapitre 65 - Fonction 523 « Actions en faveur des personnes en difficulté » - Article 6574 « Subvention de fonctionnement à des organismes privés » financé par un prélèvement identique sur l'article 022 « Dépenses imprévues ».

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## D. VOIRIE ET RESEAUX

---

### 1. Aménagement des rues des Noyers et de la Digue à Schoenau – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **décide** que la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération soit confiée à la Commune de Schoenau ;
- ◆ **approuve** les termes du projet de convention avec la Commune de Schoenau ;
- ◆ **autorise** le Président à signer ce projet.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## E. BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

---

### 1. Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) – Programme pluriannuel des travaux d'Accessibilité du cadre bâti

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **arrête** la liste des travaux sur les bâtiments propriétés de la Communauté de Communes ou relevant de sa compétence à programmer dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé ;
- ◆ **prend acte** de l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux au Budget Primitif 2015 – Chapitre 21 – Article 2141 – Fonctions 641, 643 et 820 – Programmes 231, 5312, 5426, 5467 et 5474 ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 2016 et 2017 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les actes, documents et conventions.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

## 2. Gendarmerie Intercommunale – Bilan financier 2014

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** du bilan financier 2014 de l'opération établi par la SERS, maître d'ouvrage délégué.

\*\*\*\*\*

### F. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

---

#### 1. Ecole de Musique Intercommunale

- a. Bilan de la manifestation « Ried Musical »

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **prend acte** du bilan du projet Ried Musical.

\*  
\*\*

- b. Projet d'établissement et règlement intérieur

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le Projet d'Etablissement 2015-2019, ainsi que le règlement intérieur ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de règlement intérieur.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### G. SERVICES A LA PERSONNE

---

#### 1. Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des ALSH – Choix du délégataire

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le choix de l'association AGF comme délégataire au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et d'ALSH de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, pour une durée de cinq (5) ans, du 31 août 2015 au 31 août 2020 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le contrat d'affermage et toutes les pièces y afférentes pour une durée de cinq (5) avec l'Association AGF incluant la tranche ferme et la tranche conditionnelle partielle liée à la mise en place d'un service périscolaire pour Mackenheim dès septembre 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

## 2. Structures d'accueils périscolaires et ALSH – Fixation des redevances d'occupation du domaine public communautaire

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les montants de redevance d'occupation du Domaine Public suivants :
  - Périscolaire de Richtolsheim – école primaire 21 720 €
  - Périscolaire de Sundhouse 17 400 €
  - Périscolaire de Wittisheim 13 200 €
  - Périscolaire de Hilsenheim 22 500 €
  - Périscolaire de Marckolsheim 21 240 €
  - Périscolaire de Elsenheim 6 000 €
  - Périscolaire de Heidolsheim 25 800 €

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

## 3. Multi Accueil de Marckolsheim – Approbation du règlement intérieur

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de règlement intérieur du Multi-Accueil de Marckolsheim « Au jardin des loupiots » ;
- ◆ **charge** le délégataire du multi-accueil de Marckolsheim de sa mise en application.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## H. PROMOTION DU TERRITOIRE

---

### 1. Espace Tourisme Alsace Centrale de l'aire de services du Haut Koenigsbourg – Prolongation des conventions de gestion et de mise à disposition des locaux

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la reconduction de la convention avec la SODIPLC et la Communauté de Communes de Sélestat, tel que prévu dans le dispositif de la convention initiale ;
- ◆ **autorise** le Président à signer un avenant prolongeant d'un an la convention établie entre les Communautés de Communes du territoire de l'ADAC pour la gestion de l'Espace Tourisme Alsace Centrale.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## I. ENVIRONNEMENT

---

### 1. Espace Info Energie – Renouvellement de la Convention partenariale de financement

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** le Président à signer la convention relative au partenariat de financement de l'Espace Info-Energie Rhin-Ried entre les Communautés de Communes du Pays de Brisach, du Ried de Marckolsheim et du Pays du Ried Brun,
- ◆ **approuve** le montant de la contribution au fonctionnement de l'EIE pour la première année, tenant compte des participations des autres Communautés de Communes et de l'ADEME, à hauteur de 3 885 € comme indiqué dans la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### 2. Projet de restauration de l'Altwasser – Validation de l'Avant-Projet (AVP)

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** l'avant-projet de restauration de l'Altwasser pour un montant de 609 760 € HT ;
- ◆ **arrête** le plan de financement de l'opération comme suit :
  - CCRM : 30 % du coût HT soit 182 928 €
  - Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 60 % du coût HT soit 365 856 €
  - Région Alsace : 10 % du coût HT soit 60 976 €
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et des procédures réglementaires ;
- ◆ **sollicite** la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Région Alsace ou de tout autre partenaire pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## J. VŒUX ET COMMUNICATIONS

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Fait à Marckolsheim, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

